

Maintien et Actualisation des Compétences

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - PRAP IBC

Mis à jour le 05 Juillet 2024

7 heures sur 1 jour

Evaluations formatives tout au long de la formation - Evaluation certificative en fin de module conforme INRS

La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) permet au salarié (e) d'être acteur de sa propre prévention mais aussi de devenir acteur de la prévention de son entreprise ou de son établissement. Cette formation s'adresse principalement aux salariés qui ont dans leur travail une part importante d'activité physique : manutention manuelle, port de charges, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail prolongées, utilisation d'engins ou d'outils exposant à des chocs ou des vibrations..., ce qui peut nuire à leur santé (lombalgies, affections ou lésions articulaires...) ou entraîner des efforts inutiles ou excessifs.
Elle est ouverte à tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique

Prise en charge de la formation

La formation peut être prise en charge par votre opérateur de compétences (OPCO) ou par l'entreprise.
Les modalités de cette prise en charge sont variables en fonction de l'effectif de l'entreprise.

Le matériel est conforme à la réglementation INRS, ainsi qu'au référentiel de formation de GEM formation, rédigé à l'occasion de sa demande d'habilitation INRS

Vous êtes intéressé ?

Contact: Aurélie CARIOT
a.cariot@gem-formation.com
0693 00 00 84

Conditions d'admission

Effectif maximum : 10 par groupe

1 jour (7 heures en présentiel) pour les salariés

Public cible : salarié volontaire d'entreprise
Prérequis : Avoir le certificat PRAP depuis moins de 24 mois

Délai d'accès

En intra entreprise : Sur devis
En inter entreprise : Effectif mini 4 personnes
Consultez nos CGV (conditions générales de vente)

Missions

Cette formation-action prap a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Elle implique de par sa nature un engagement de l'encadrement ou de l'employeur, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines.

- L'objectif est de rendre tout personnel capable de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP, en proposant de manière concertée des améliorations techniques et organisationnelles et en maitrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

Formateur expert

Animateur habilité par INRS et référencé habilitation GEM Formation

- VALLEE Jérome
- VANTOMME Philippe

Objectifs de formation

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement.



Contenu pédagogique

1 Domaine de compétences 1

- Comprendre l'intérêt de la prévention (se situer, les acteurs)
- Connaître les risques de son métier (apparition du risque, les principaux risques et les effets induits)
- Situations de travail à risques pour la santé

2 Domaine de compétences 2

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique et fonctionnement du corps humain : Anatomie, physiologie et pathologies associés
- La colonne vertébrale, les articulations, le fonctionnement des muscles
- Connaître les types de risques liés à l'intégrité physique : lombalgies, TMS…
- Le travail dynamique, statique, fatigue, récupération rythme cardiaque..
- Observer son travail : Situation de travail et grille d'observation (IBC)
- Les éléments qui déterminent l'activité physique

3 Domaine de compétences 3

- Les mesures de prévention permettant de limiter les risques liés à l'activité physique 4 impératifs – 9 principes généraux – Exercice d'appropriation
- Faire remonter l'information (les personnes concernées, mode de communication et supports)
- Principes de base de sécurité et d'économie d'effort. Les aides techniques pour la manutention d'objets

Maintien et actualisation des compétences

La validité de ce certificat PRAP IBC est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée d'une journée (7 heures minimum en présentiel) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

Méthodes pédagogiques

Apport théorique et méthodologiques, support vidéo, exercices pratique

Evaluation continue (tout au long de la formation) selon grille d'évaluation nationale -

Critères définis par l'INRS dans le référentiel national.
Evaluation à chaud en fin de formation (satisfaction)

Organisation

La formation-action s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences, que le stagiaire sera amené à développer de façon itérative entre son poste de travail et la formation dispensée. L'efficience de cette action reposera par conséquent sur une coordination et une gestion rigoureuse de ce parcours qui associe le stagiaire, le responsable de l'entreprise ou de l'établissement et le formateur certifié.

7 raisons de choisir GEM Formation !

1	2	3	4	5	6	7
Pédagogique	**Engagée**	**Experte**	**Ingénieuse**	**Orientée**	**Innovante**	**Personnalisable**
À travers une équipe certifiée	Dans une offre de service qualitative	Dans le milieu de la formation/conseil	Par ses parcours de formation adaptés	Compétences & employabilités	Dans ses services et formations	Sur l'ensemble des formations

gem Formation

Ensemble, formons votre avenir !

www.gem-formation.com
0262 354 435
35 ter rue du Four à Chaux, 97410 Saint-Pierre

Suivez-nous sur les réseaux !

Gem-formation-conseil
Gemformation974
gemformation